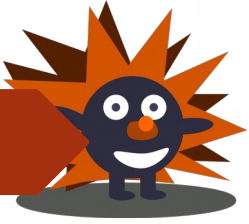


**BIEN VIVRE À  
MONPLAISIR LA PLAINE**

Assemblée générale du 10 Mai 2019

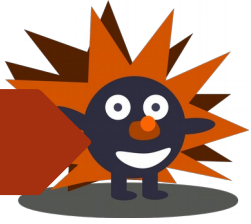




# Ordre du jour

- ▮ Contexte de création de l'association,
- ▮ Quelques données sur le nouveau PLU – H,
- ▮ Présentation de l'association, objectifs et moyens d'action,
- ▮ Temps d'échange, recueil des sujets à traiter, quelle animation pour le quartier,
- ▮ Appel à candidatures et Election du CA,
- ▮ Fixation du montant de la cotisation,
- ▮ Prochaines actions et suite de l'AG.
- ▮ Moment convivial partagé.

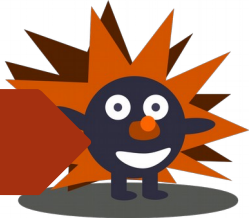




# Pourquoi une association de quartier

- ▣ Une révision du PLU – H,
- ▣ Une pression accrue des promoteurs, densification de l’habitat, division des parcelles et des maisons, disparition des jardins....
- ▣ Une multiplication de l’habitat sans évolution des équipements publics, sans espace vert, sans espace enfants...
- ▣ Impact fort sur le stationnement et la circulation,
- ▣ Des rues de plus en plus accidentogènes,
- ▣ Une non prise en compte du développement des modes doux dans le quartier



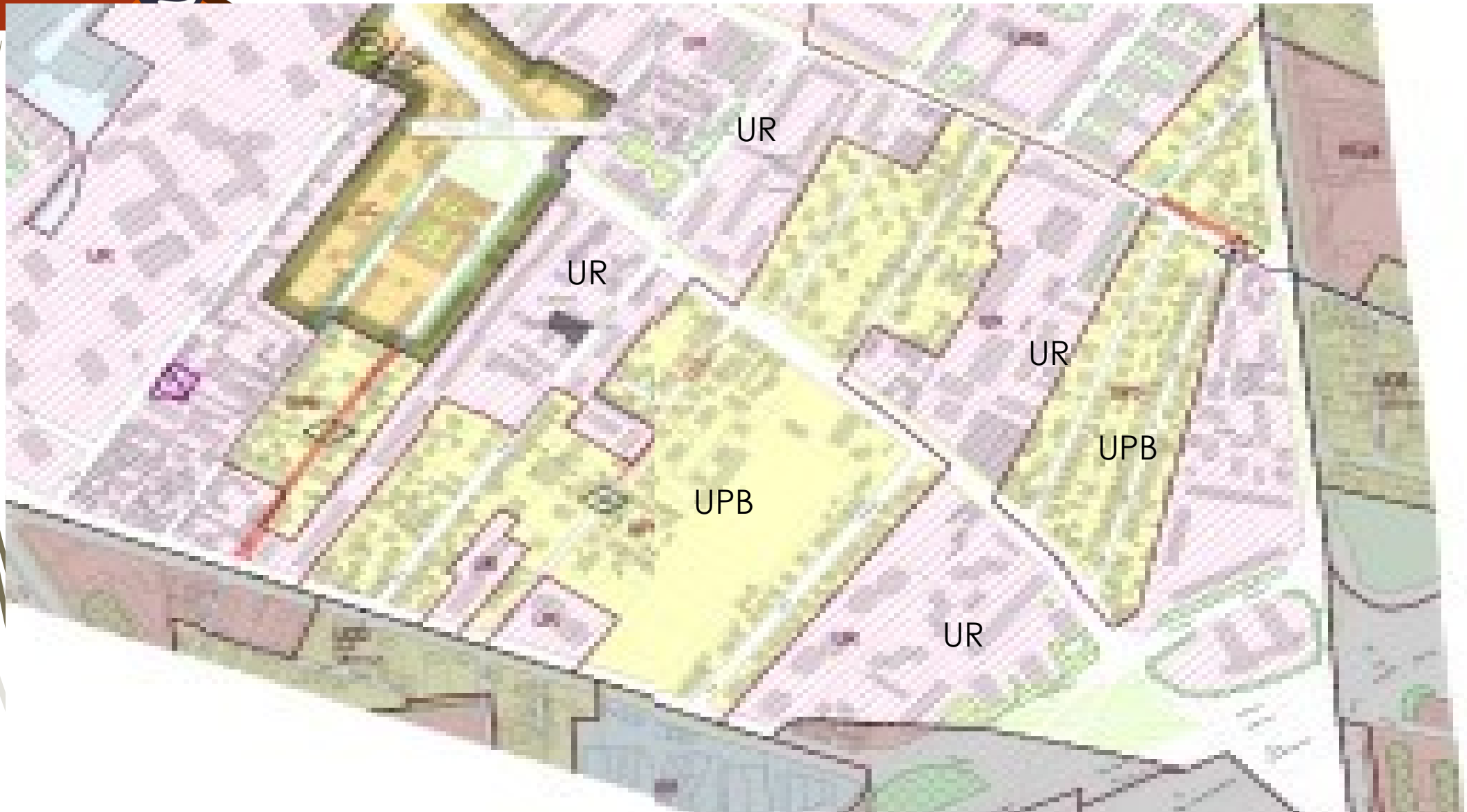


# La révision du PLU-H

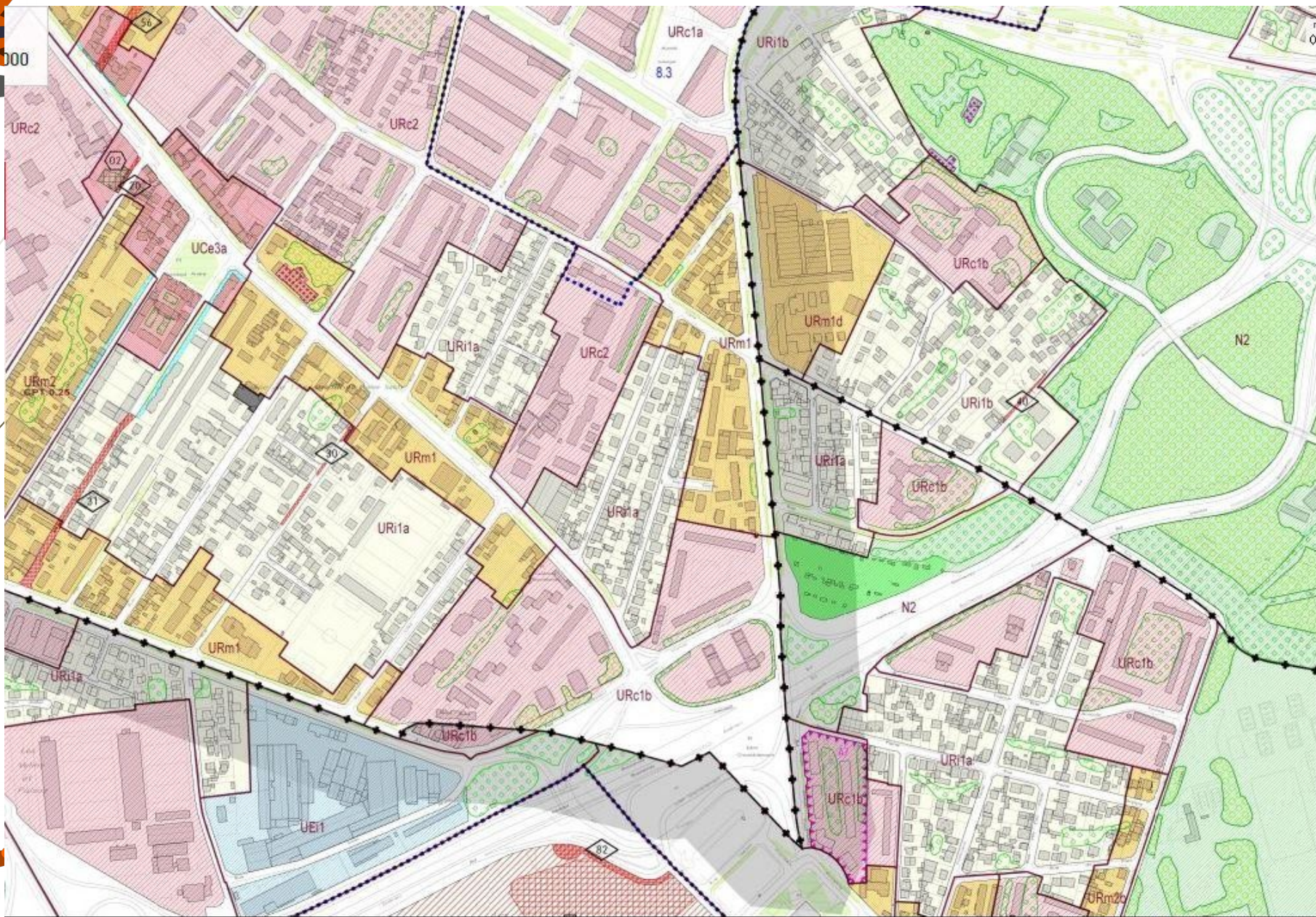
- ▮ Fusion des anciens PLU et PLH.
- ▮ 59 communes de la métropole.
- ▮ Projet arrêté le 11 septembre 2017 et de façon identique le 16 mars 2018 après consultation des communes.
- ▮ Enquête publique du 18 avril 2018 au 7 juin 2018.
- ▮ Remise du rapport de la commission d'enquête le 10 janvier 2019.
- ▮ Entrée en vigueur début 2019.

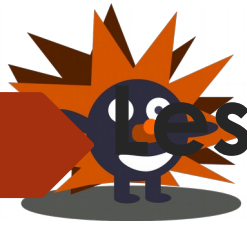


# Ancien PLU du quartier



# Nouveau PLU du quartier





# Les différentes zones

## ▮ Ancien PLU

### ▮ Zone UPb ;

- ▮ Limite séparative 4 m si non contiguë
- ▮ Emprise au sol 50% max du terrain.
- ▮ Hauteur 7 à 9 m maximum

### ▮ Zone UR ;

- ▮ Limite séparative entre moitié et hauteur de façade avec mini de 4 m.
- ▮ Hauteur de 7 à 25 m en fonction de la largeur de la voirie entre 9 et 22 m

## ▮ Nouveau PLUH

### ▮ Zone URi1 ; zone à dominante résidentielle discontinue individuelle :

- ▮ Limite séparative 2 m
- ▮ Limite en fond de terrain 4 m
- ▮ Entre 2 bâtis sur un même terrain 4 m
- ▮ Hauteur max 7 m sauf exceptions

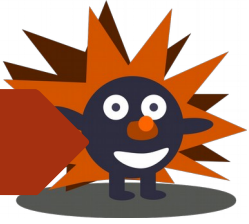
### ▮ Zone URM ; zone de mixité de forme compacte :

- ▮ Limite séparative de 4 à 12 m en fonction de la hauteur de façade
- ▮ Limite en fond de terrain Idem
- ▮ Construction contiguë possible avec règles
- ▮ Hauteur entre 7 et 25 m selon la largeur de la voie.

### ▮ Zone URc2 ; zone à dominante résidentielle discontinue collectif :

- ▮ Limite selon hauteur de façade avec un mini de 4 m.
- ▮ Sur un même terrain 8 m si non contiguë.
- ▮ Hauteur entre 7 et 25 m selon la largeur de la rue.



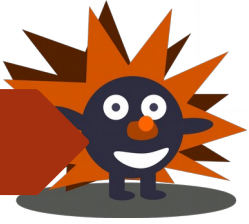


# Objectifs de l'association

- ▮ La protection et l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- ▮ La défense des intérêts généraux du quartier notamment dans les domaines de l'urbanisme, de la circulation, de la voirie, de la sécurité, de l'hygiène et des espaces verts ainsi que pour la lutte contre les nuisances pouvant porter atteinte à la qualité de la vie dans tout, ou partie, du quartier Monplaisir la Plaine défini ci-dessous.
- ▮ La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.
- ▮ La protection de l'environnement et de la biodiversité et le développement du lien social inter-générationnel et de proximité.



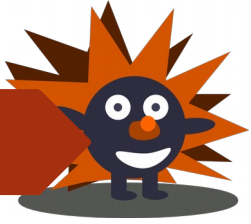




# Moyens d'action de l'association

- ▮ La **concertation** avec les pouvoirs publics et les élus,
- ▮ La **défense** par tous moyens légaux, y compris juridiques, des règles d'urbanisme, du droit du voisinage et de la protection de la biodiversité et de tous autres lois et règlements en lien avec l'objet de l'association.
- ▮ L'organisation de **réunions**, de **débats** sur la vie du quartier et sur les projets qui le concernent.
- ▮ L'organisation de **manifestations, de rencontres avec d'autres associations de quartiers, de fêtes de quartiers**, et de toutes opérations permettant de faire connaître les buts de l'Association auprès du public le plus large,
- ▮ La publication et la **diffusion d'informations utiles** à l'attention de ses membres et de toutes personnes physiques ou morales concernées par les buts et les actions de l'Association, ainsi que de tous ouvrages ou études,
- ▮ La **participation** par tous moyens écrits, virtuels, graphiques, etc..... **à toutes opérations entrant dans les buts de l'Association.**

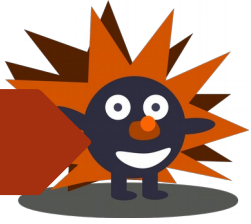




# Les ressources

- ▮ Du montant des droits d'entrée et des **cotisations**, proposés annuellement par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale,
- ▮ Des **subventions** de l'État, collectivités locales et territoriales ou organismes publics,
- ▮ Du **produit** des manifestations, biens vendus ou services rendus, des produits des publications et autres ouvrages édités, visites, sorties réservés aux membres,
- ▮ Des capitaux provenant des **économies** réalisées sur le budget annuel,
- ▮ Des **intérêts** des biens et valeurs appartenant à l'Association,
- ▮ Des **dons** manuels, ou libéralités, provenant de toute personne privée intéressée au bon fonctionnement de l'Association,
- ▮ De toutes autres ressources autorisées par la loi.





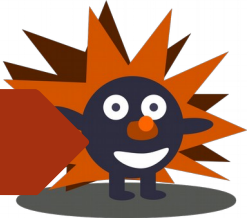
# Fonctionnement de l'association

- ▣ Une conseil d'administration de 12 membres max élus pour 3 ans.
- ▣ Un bureau avec 1 président(e), 1 trésorier(e), 1 secrétaire.

## Communication ;

- ▣ Un site internet ; <https://monplaisirlaplaine.org>
- ▣ Une lettre d'information : s'inscrire (très bientôt) sur le site (les membres par défaut pour recevoir infos et convocation AG)
- ▣ Une liste de discussions et d'échanges pour les membres :
- ▣ [monplaisirlaplaine-echanges@framalistes.org](mailto:monplaisirlaplaine-echanges@framalistes.org) (inscription avec adhésion retrait possible)
- ▣ Une adresse mail ; [contact@monplaisirlaplaine.org](mailto:contact@monplaisirlaplaine.org)

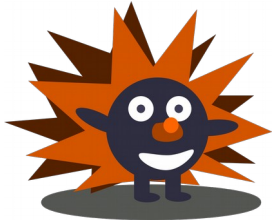




# Discussions et votes

- Candidatures pour le CA
- Élections des membres
- Vote de la cotisation





Merci à tous et toutes !

Si on trinquait?

